



## TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Services Communs

Montreuil, le 23 septembre 2022

AGENCES PAIE ET FAMILLE

# AGENCES PAIE ET AGENCES FAMILLE : MÊME COMBAT !

**Dématérialisation, numérisation, automatisation, déqualification, sous-effectif, destruction du métier et du sens du travail,... les mauvais choix de la direction ont de graves conséquences sur le quotidien des cheminots des Agences Paie et Famille.**

**La transposition de l'accord de branche « classifications et rémunération » pourrait encore détériorer une situation déjà fortement abîmée.**

**La Fédération CGT des cheminots propose d'inverser la donne.**

La situation que les cheminots des APF rencontrent au quotidien doit être améliorée sans délai.

## AGENCES FAMILLE

Au 30 juin 2022, elles ne comptaient plus que 39 postes (en équivalents temps plein) pour 115 au début du projet « Dématérialisation des FC ».

Tout en s'opposant à la dématérialisation imposée de nos Facilités de Circulation (FC), la CGT avait alerté la direction sur le risque de reproduire l'erreur commise lors du transfert de nos Prestations Familiales vers la CNAF en 2014, à savoir supprimer des emplois « à la louche », sans considérer la charge de travail et l'effectif nécessaire pour continuer de rendre un service de qualité aux cheminots.

Ne tenant pas compte de l'avertissement, la Direction d'Optim Services a supprimé des dizaines d'emplois. Depuis, elle fait appel à l'intérim pour pallier au manque d'effectifs au regard de la charge de travail à réaliser, mais sans que cela puisse compenser les savoir-faire perdus. Les gestionnaires restants et leurs encadrants se retrouvent donc désormais dans une situation de travail insupportable. Malgré les urgences à traiter, les retards s'accumulent, le travail se fait dans l'urgence, les heures supplémentaires ne suffisent pas à freiner le retard et *in fine*, le ras-le-bol s'enracine !

## AGENCES PAIE

La situation est également critique. La Direction elle-même est forcée de l'admettre. Bien loin des besoins réels, elle fait état de la nécessité de 35 emplois équivalents temps plein côté GA Paie. C'est le nombre de reconversions qu'elle escomptait réaliser en supprimant des postes côté Famille. Mais l'absence de reconnaissance des qualifications des gestionnaires Paie et les mauvaises conditions de travail n'attirent pas. À ce jour, seulement 10 recrutements internes ont donc été réalisés.

Ne reculant devant aucun paradoxe, la Direction persiste néanmoins à ne pas remplacer les départs, que ce soit côté Gestion ou côté Encadrement et Expertise métier.

En guise de palliatif, la direction évoque le recours au télétravail, tout en le conditionnant au Flex Office.

Du gestionnaire au responsable de plaque, la Fédération CGT des cheminots estime à 60 le nombre de recrutements nécessaires à la couverture de la charge de travail et à l'amélioration des conditions de travail.



## UNE SITUATION DÉGRADÉE POUR L'ENSEMBLE DES APF DU TERRITOIRE

Malgré la mise en place de l'outil « NOGS », censé réduire les actes informatiques, la situation n'est plus tenable, les heures supplémentaires explosent, y compris en soirée ou le week-end. Au contraire, NOGS génère de nouvelles inquiétudes sur l'avenir de la charge de travail.

Le forfait en jours, adossé au télétravail, est largement exploité par la Direction pour imposer insidieusement des rythmes de travail dangereux pour la santé mentale et physique des cheminots encadrants des APF. **Ramenés aux taux horaires, même les encadrants des APF frôlent le SMIC !**

## L'ACCORD « CLASSIFICATIONS ET RÉMUNÉRATION » COMME LEVIER DE PRODUCTIVITÉ SUPPLÉMENTAIRE

La transposition dans l'entreprise de l'accord de branche « classifications et rémunération », validé par l'UNSA, SUD-Rail et la CFDT, constitue l'outil parfait pour une direction poursuivant de tels objectifs.

En autorisant la déqualification des cheminots, statutaires comme contractuels, la restriction des déroulements de carrière et la suppression nette des parcours professionnels, il ouvre en grand la porte à l'ultra-polyvalence et à une amplification de la productivité.

## LA FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS REVENDIQUE :

### Emploi et conditions de travail

- Un véritable pesage de la charge de travail des agents et sa conversion en temps de travail afin d'établir un cadre d'organisation en cohérence avec les besoins ;
- Des droits opposables au télétravail subi ;
- L'arrêt immédiat du Flex Office ;
- La réintégration des cheminots issus des agences Famille à leur poste ayant été contraints à une reconversion ;
- La ré-internalisation des missions confiées à KISIO afin d'améliorer la qualité de service et de rétablir la diversité du métier de gestionnaire ;
- Une campagne de recrutement interne et externe en corrélation avec les besoins. À cet effet, les ATM doivent pouvoir proposer des postes pérennes dans les APF ;

### Classification et rémunération

- La reconnaissance des diplômes et de l'expertise des cheminots des APF :
  - Recrutement à la classe 2 (qualification B) ;
  - Accès à la classe 3 (qualification C) dès l'obtention du constat d'aptitude ;
  - Accès à la classe 4 (qualification D) en fonction de l'ancienneté et de l'expérience acquise ;
  - La création d'un parcours professionnel pour l'accès aux classes 5 et 6 ;
  - Le rattachement des Dirigeants de Proximité à l'emploi Type « Spécialiste ressources Humaines », soit la classe 6 (Qualification F) ;
- La revalorisation pérenne, à hauteur de 20 %, de la prime de travail en reconnaissance de l'augmentation de la technicité depuis 2014 avec la mise en place des nouveaux outils et de procédures astreignantes.

## PAS DE FATALISME, DES POSSIBILITÉS POUR FAIRE BOUGER LES LIGNES :

- Les cheminots peuvent contester leur classement à un mauvais emploi-type en exigeant une étude en commission de recours. Pour être informés et appuyés dans votre démarche, rapprochez-vous d'un représentant CGT.
- Les cheminots peuvent s'opposer aux choix de la direction pour en imposer d'autres. En accordant votre vote à la CGT, en donnant un maximum de poids à la CGT dans les négociations, vous pouvez changer la donne !

**Du 17 au 24 novembre 2022,  
je ne me limite pas à choisir mes élus CSE,  
je fais des choix pour une autre voie,  
JE VOTE CGT !**